# Je suis mis en examen pour avoir publié deux dessins de Cazeneuve et Hidalgo

écrit par Pierre Cassen | 14 octobre 2016

J’ai donc été entendu, ce vendredi, à 14 heures, par le juge d’instruction Aline Batoz. J’étais accompagné par mon avocat, Maître Pichon.

L’entretien a duré une heure. Le juge, à qui le Procureur de Paris a demandé d’instruire quatre plaintes, m’a confirmé son intention de me mettre en examen, pour mon rôle présumé de directeur de publication dans la mise en ligne de deux dessins jugés outrageants d’Hidalgo et Cazeneuve.

Concernant la première affaire, celle des dessins du maire de Paris, parus dans trois articles, qui ont donc occasionné trois plaintes, le juge m’a demandé si je comptais répondre à ses questions, ou faire une déclaration.
En accord avec mon avocat, j’ai fait une simple déclaration, où j’ai fait savoir mon étonnement devant le titre qui m’était donné.

J’ai rappelé le verdict du TGI de Versailles de mars 2013, qui avait débouté la plainte d’un machiniste musulman contre Riposte Laïque, parce qu’il s’était trompé d’interlocuteur. J’ai d’autre part rappelé au juge que la 17e Chambre avait condamné récemment Alain Jean-Mairet, comme directeur de publication de RL, pour un article écrit dans les mêmes dates que ceux pour lesquels nous étions poursuivis.

Le juge ignorait ce fait, mais est resté à sa décision initiale, bien que notre avocat ait demandé un statut de témoin assisté me concernant.

Concernant l’autre dossier, le dessin de Cazeneuve, le juge a réitéré son intention de me mettre en examen, et j’ai fait exactement les mêmes réponses, contestant le titre qui m’était donné. Comme j’étais également accusé d’avoir écrit le titre de l’article « Cazeneuve champion du monde des lèche-babouches », et les bulles, j’ai fait savoir que cela était le fruit d’un travail collectif.

Rappelons que notre ministre de l'Intérieur, débouté de sa plainte une première fois, est revenu à la charge, avec constitution de partie civile, et que, n'ayant pas voulu révéler ses revenus, il a dû déposer une caution de 4.500 euros, ce qui montre son sens des priorités.

Nous ferons probablement appel de cette mise en examen, après un nouvel entretien avec mon avocat.

D'autre part, il y aura une nouvelle convocation, où le juge, qui affirme, après la perquisition de mon ordinateur et de mon téléphone, disposer d'élément solides prouvant ses accusations, me posera des questions auxquelles je répondrai, en ayant eu connaissance du dossier, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Les lecteurs de Riposte Laïque seront donc ravis d'apprendre que dans la France de Hollande-Valls-Cazeneuve-Hidalgo, un homme qui n'est plus responsable de publication du site depuis quatre ans peut être poursuivi pour la publication de deux caricatures, dix-huit mois après les belles envolées de « Je suis Charlie ».

Ils seront ravis d'apprendre que dans cette France, Riposte Laïque est le seul site au monde où la justice poursuit deux directeurs de publication en même temps !

Ils seront ravis d'apprendre que dans cette France, nous avons passé, Christine Tasin et moi, cette semaine, pour six interrogatoires policiers et une convocation chez un juge, une vingtaine d'heures, déplacements compris.
Il seront ravis d'apprendre que dans cette France, Eric Zemmour devra répondre du crime d'apologie de terrorisme, quand Philippe Vardon est condamné à 6 mois de prison pour s'être défendu, devant sa femme et ses enfants, contre une agression de multi-récidivistes.
Ils seront ravis d'apprendre que dans cette France qui vit sous la terreur de prochains attentats islamistes, nous avons

des policiers et des juges qui consacrent des milliers d'heures de travail à traquer des Français coupables de trop aimer leur pays.
Ils seront ravis d'apprendre que la stratégie des socialistes, et de leurs obligés, consiste à multiplier les plaintes, même les plus grotesques, contre des sites lanceurs d'alerte sur l'islam, pour leur imposer des procédures judiciaires ruineuses et chronophages.

Les policiers, envoyés au massacre par un ministre de l'Intérieur qui ose qualifier de « sauvageons » de véritables assassins, vont-ils se faire plus longtemps les complices de ce pouvoir qui les méprise ?

Les juges, qualifiés de « lâches » par un président de la République qui fait honte à la France, vont-ils cautionner cette mascarade judiciaire plus longtemps ?

Juste un rappel : l'islam a tué 250 personnes en France en 18 mois, et 30.000 dans le monde depuis le 11 septembre 2001. Et ce n'est qu'un début…

J'espère ne pas tomber sous le coup de la loi si je conclus ce texte par cette phrase de Charles de Foucauld…

*« Des musulmans peuvent-ils être vraiment Français ? D'une manière générale, non. Dans cette foi, le musulman regarde l'islam comme sa vraie patrie et les peuples non-musulmans comme destinés à être tôt ou tard subjugués par lui musulman ou ses descendants ; s'il est soumis à une nation non-musulmane, c'est une épreuve passagère ; sa foi l'assure qu'il en sortira et triomphera à son tour de ceux auxquels il est maintenant assujetti ; la sagesse l'engage à subir avec calme son épreuve. »*

**Pierre Cassen**